ANNEXE 7

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

AU FIL DU BEUVRON

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

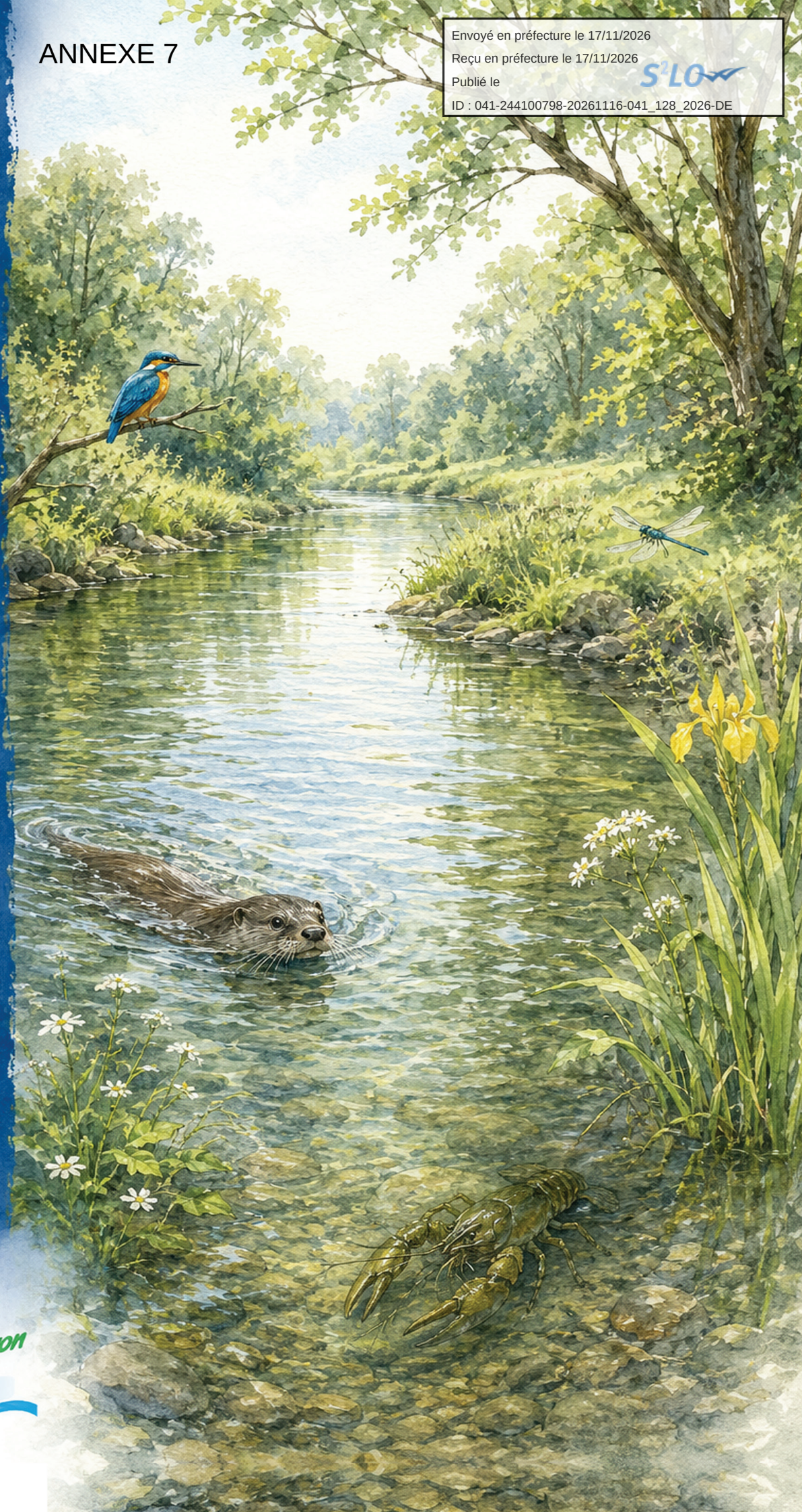

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

C'est avec émotion que je vous adresse pour la dernière fois le bilan d'activité du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB).

L'année 2025 a une nouvelle fois été bien remplie pour le syndicat.

Nos activités pour gérer les milieux aquatiques et prévenir des inondations ont été exercées à travers de multiples opérations.

Tout d'abord, nous avons poursuivi la mise en œuvre des actions inscrites dans notre Contrat territorial (CT) 2024-2026. Les premiers travaux de restauration de zones humides ont ainsi été engagés sur deux sites publics. Deux secteurs du Cosson, situés dans le Loiret et le Loir-et-Cher, ont également bénéficié d'opérations de renaturation morphologique.

Parallèlement, nous avons maintenu nos interventions hors contrat, notamment en accompagnant les propriétaires riverains et les collectivités dans le traitement des embâcles faisant obstacle au bon écoulement de l'eau après la tempête de juin. Nous avons également relancé la démarche visant à assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques présents sur le bassin.

Enfin, plusieurs améliorations ont été apportées à notre dispositif de mesure et d'alerte relatif aux niveaux d'eau.

Cette année encore, la composition de nos équipes a évolué avec le départ à la retraite de Monsieur Dominique Béguin, après trente années de service au SEBB, dont une au Syndicat du Beuvron Centre Aval. Un nouveau technicien de rivière lui a succédé.

Ce renouvellement se poursuivra l'année prochaine avec les élections de nos nouveaux membres composant le comité syndical du SEBB.

Notre implication pour sensibiliser le public a été particulièrement conséquente cette année. Que ce soit à travers les médias, au cours d'événements publics ou de réunions, le syndicat s'est investi pour attirer l'attention sur ses missions et ses objectifs.

Je vous laisse poursuivre votre lecture pour en apprendre davantage sur les sujets que nous venons d'évoquer.

En attendant Dominique (Beguin) prépare moi les cannes à pêche, j'arrive !

Bonne lecture à vous et à bientôt au fil de l'eau.

Joël DEBUIGNE,

Président du SEBB.

HOMMAGE

Nous avons une pensée émue pour Monsieur Daniel DESROCHES, ancien président du SEBB, qui nous a quittés en juin 2026.

Président du Syndicat de 2008 à 2018, il aura marqué son histoire par près de dix années d'engagement au service du bassin du Beuvron. Sous sa présidence ont notamment été signés le 3e Contrat Territorial (2009-2012) à La Ferté-Saint-Cyr et le 4e Contrat Territorial (2016-2021) à Bracieux. Il a également accompagné la mise en place de la nouvelle organisation du SEBB.

Le SEBB tient à saluer son engagement et son investissement au service du territoire et adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Nos objectifs

RÉALISER LES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT TERRITORIAL 2024-2026
Assurer la préservation de la ressource en eau, en qualité comme en quantité, grâce à la restauration des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
Préserver et développer la biodiversité du territoire tout en améliorant la connaissance des espèces protégées.

ENTRETENIR LES COURS D'EAU
Assurer la gestion des embâcles et le bon entretien de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant.

LUTTER CONTRE LES MENACES
Préserver l'équilibre des milieux en limitant la prolifération des espèces exotiques envahissantes et en luttant contre les pollutions.

ACCOMPAGNER LES RIVERAINS
Assurer un appui technique et administratif auprès des propriétaires riverains demandeurs, y compris pour les opérations de rétablissement de la continuité écologique.

PRÉVENIR LES INONDATIONS
Renforcer la prévention contre les inondations avec notamment notre système de mesures et d'avertissements des niveaux d'eau.

Le Bassin du Beuvron en chiffres

2 193	155 317	73	12	1 028	3
km² Superficie	habitants	communes	EPCI	km de cours d'eau	départements

Nos moyens

MOYENS HUMAINS
Une équipe de coordination constituée :
- D'une cheffe de projet animatrice,
- D'une secrétaire administration générale et finance,
- 2 techniciens de rivières,

Une équipe technique constituée :
- D'un chef d'équipe,
- D'un chef d'équipe suppléant,
- D'un agent technique.

MOYENS MATÉRIELS
- 1 local technique,
- 1 ensemble de bureaux,
- 5 véhicules,
- 2 remorques,
- 1 roulotte de chantier,
- 2 bateaux,
- Matériels divers (tronçonneuses, treuil, etc.),
- Supports et éléments de communication et de sensibilisation.

Nos finances

Section fonctionnement

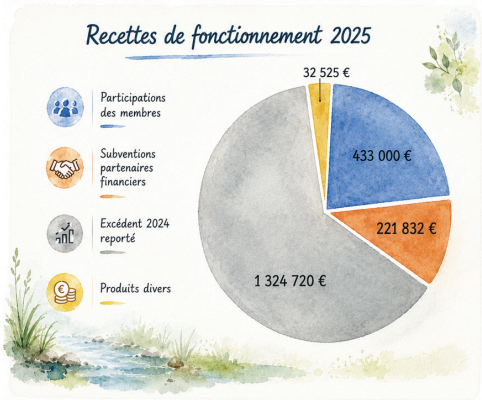

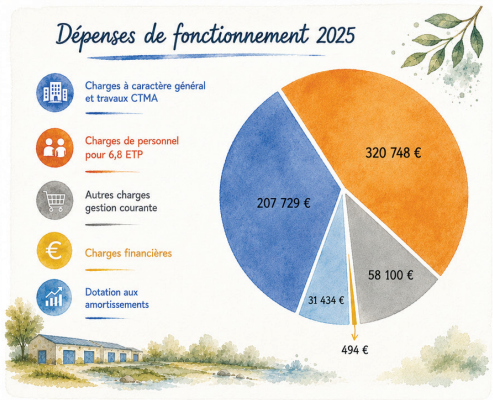

Section investissement

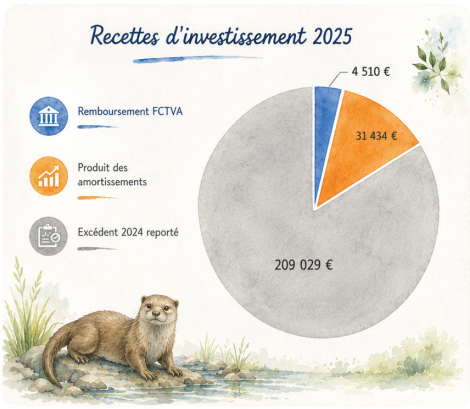

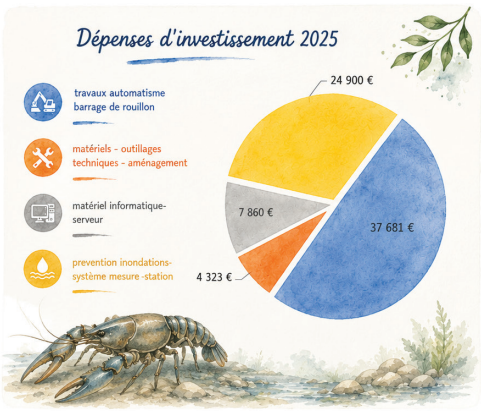

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Nos financeurs

Les recettes du syndicat proviennent des cotisations des collectivités membres (agglomération, intercommunalités et communes) et des propriétaires riverains (pour les prestations de gestion des embâcles, d'entretien de la végétation des cours d'eau ou ripisylve, et de gestion des espèces exotiques envahissantes).

Par ailleurs, des actions du SEBB sont soutenues lorsque celles-ci sont inscrites dans un Contrat Territorial (CT).
Les opérations qui seront réalisées par le SEBB dans le cadre du contrat territorial 2024-2026 seront soutenues par :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- La Région Centre Val de Loire dont une partie pourra être financée par le fonds européen de développement régional (FEDER) – FSE+ 2021-2027,
- Le Département du Loiret,
- Le Département du Loir-et-Cher.

Cofinancé par l'Union européenne

Nos partenaires techniques

Office Français de la Biodiversité, Fédérations de pêche, Conservatoires des espaces naturels, Associations de protection de la nature (CDPNE, SNE, LNE, Loir-et-Cher Nature), chambres d'agriculture, Association de sauvegarde des moulins, Comité Central Agricole de la Sologne, Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles, Direction départementale des Territoires.

Nos actions réalisées inscrites dans le contrat territorial du SEBB en 2025

AMÉLIORATION DE LA DIVERSITÉ DES HABITATS... LES TRAVAUX DE RENATURATION DU LIT MINEUR

En été, suite aux travaux d'élargissement l'eau s'étale désormais sur une surface plus importante *(Figure 1)*. Le lit d'étiage devenu plus large, entraîne une diminution de la hauteur d'eau dans le cours d'eau. Cette configuration favorise le réchauffement de l'eau provoquant une baisse de l'oxygène dissous dans la rivière. Une hauteur d'eau moindre, plus chaude avec moins d'oxygène, menace d'autant plus la survie des espèces aquatiques vulnérables lors de cette période sensible.

En parallèle, ces travaux de recalibrage ont conduit à la baisse de la nappe d'accompagnement de la rivière (Figure 3). En effet, le niveau d'eau observé dans le lit de la rivière est en partie lié à l'eau présente dans le sol : cette nappe peut porter plusieurs noms : nappe d'accompagnement, alluviale ou encore souterraine.

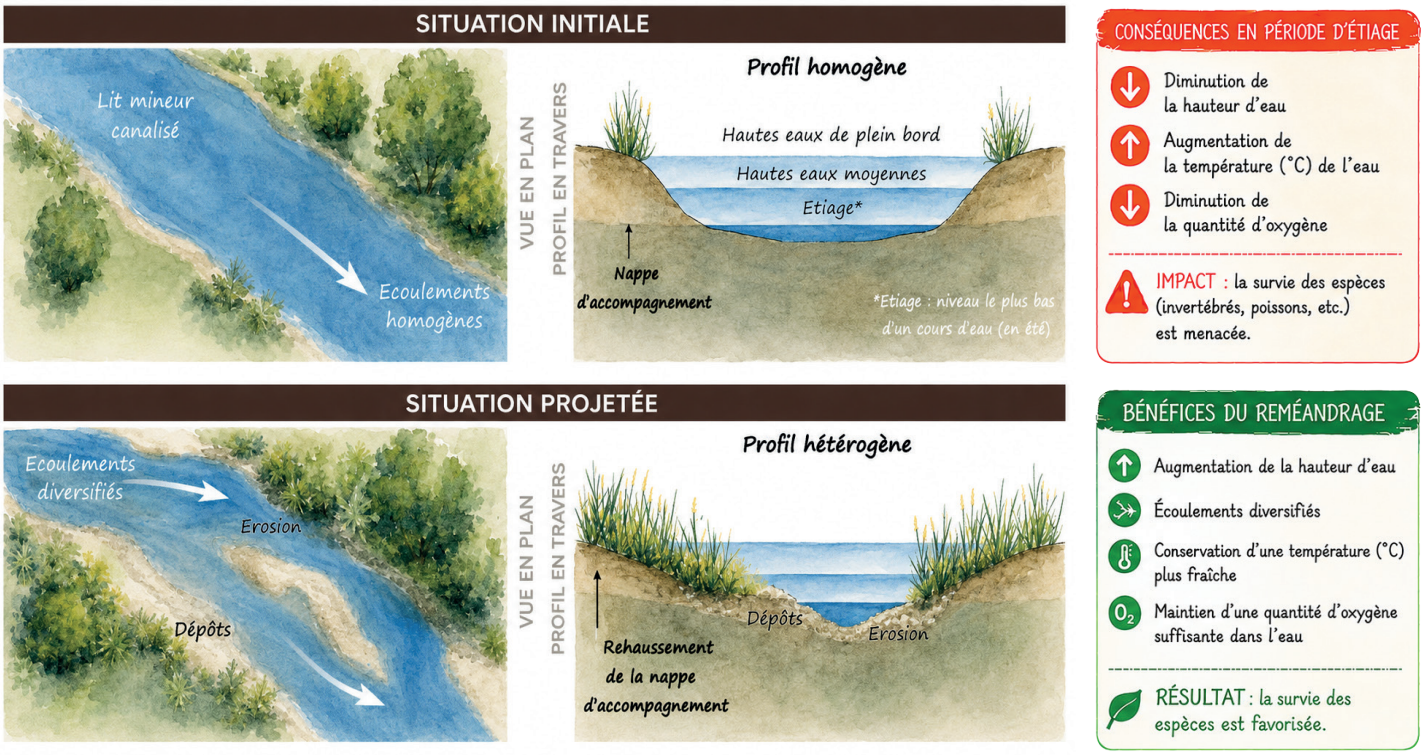

Figure 1 : Schéma explicatif d'un cours d'eau recalibré et d'un cours d'eau méandré.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Pour limiter ces phénomènes, le SEBB engage des travaux de renaturation grâce à son contrat territorial afin de restituer aux rivières une forme plus naturelle (restaurer la morphologie). Cette forme plus naturelle favorise une diversité d'écoulement et de végétation avec l'alternance de zones lentes et d'accélérations *(Figure 1 et 4)*.

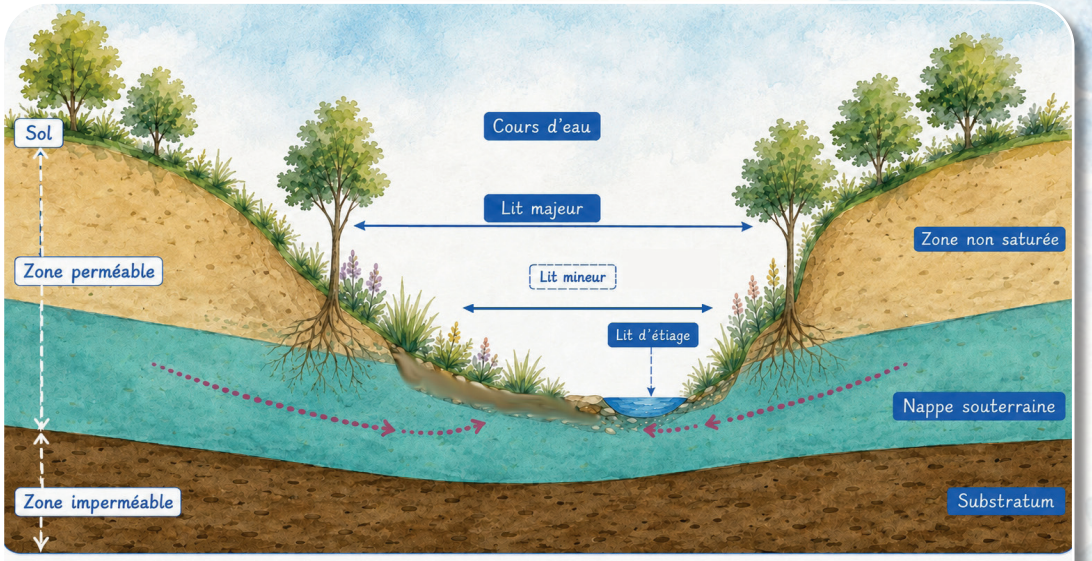

Figure 2 : Fonctionnement d'une rivière naturelle à l'étiage avant recalibrage

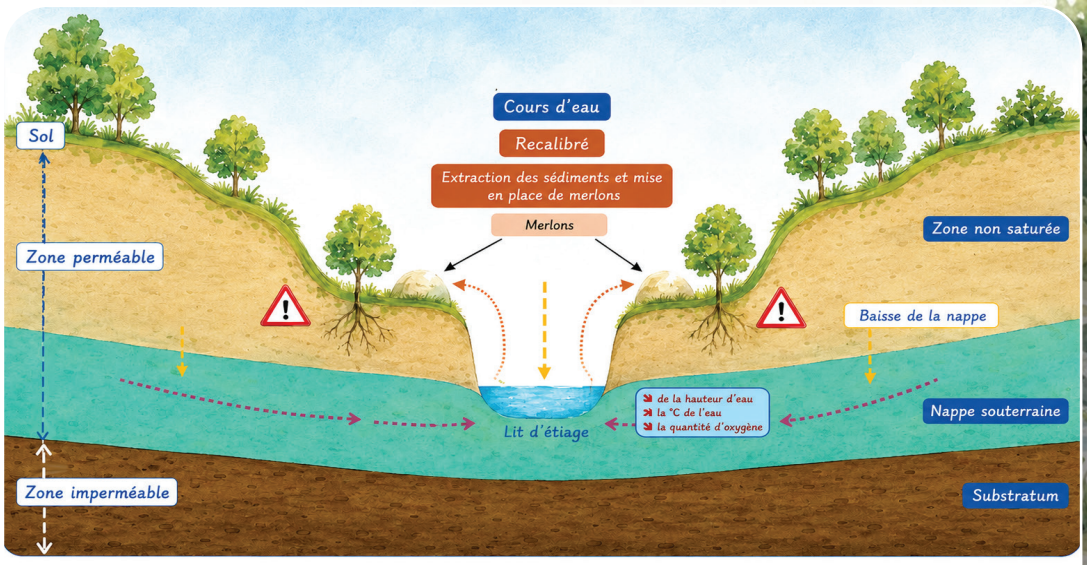

Figure 3 : Cours d'eau recalibré à l'étiage

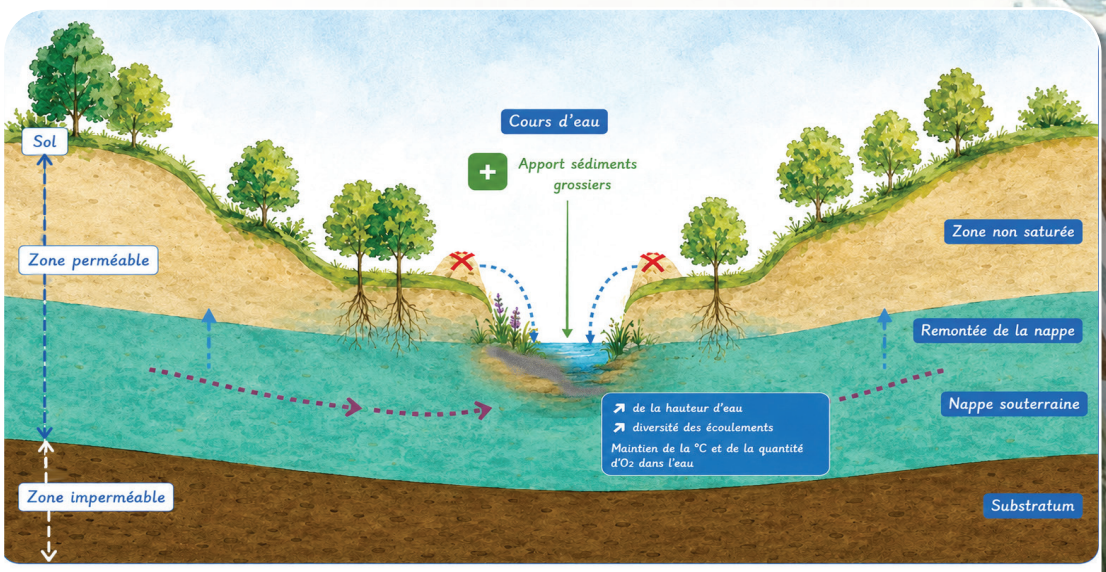

Figure 4 : Renaturation opérée sur un cours d'eau

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Les berges surélevées sont réduites en prélevant la terre issue des merlons de curage *(voir photo ci-contre et Figure 4)* favorisant ainsi les débordements latéraux en cas de crue et les connexions avec les milieux annexes *(Figure 1)*. En complément, pour limiter l'incision, des sédiments grossiers viennent constituer le lit du cours d'eau. Un lit d'étiage au bon gabarit du cours d'eau est redessiné en alternant l'implantation de banquettes pour favoriser la survie des espèces durant la période de basse eau. De nouvelles zones apparaissent alors servant de refuges, de zones d'alimentation, de repos ou même de reproduction pour la faune aquatique. Les habitats étant diversifiés, la biodiversité y est alors privilégiée et peut s'y développer.
Par ailleurs, les capacités d'autoépuration des cours d'eau sont améliorées : meilleure oxygénation, fixation des polluants par la végétation et diminution du colmatage des cours d'eau.



THOURY (41) - Le Cosson



Les chiffres du chantier

- **455 m** de rivière restaurés
- **391 tonnes** de matériaux remis en rivière
- **12** banquettes créées
- **13** radiers aménagés

LA-FERTÉ-SAINT-AUBIN (45) - Le Cosson



Les chiffres du chantier

- **355 m** de rivière restaurés
- **7** banquettes créées
- **6** radiers aménagés

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

AMÉLIORATION DE LA DIVERSITÉ DES HABITATS… LES TRAVAUX DE RENATURATION DU LIT MAJEUR

Le lit majeur correspond à la surface naturellement inondée lors des crues en période de hautes eaux. Comme dit précédemment, ces zones de débordements ou zone humides jouent des rôles essentiels pour les espèces et la gestion de l'eau.
Que ce soit pour préserver la ressource en eau aussi bien en qualité qu'en quantité, lutter contre le changement climatique ou contribuer à la préservation de la biodiversité spécifique de ces milieux. Les zones humides ont pourtant souvent été comblées ou déconnectées de leur alimentation en eau, notamment par l'installation de merlons.

Le SEBB s'est lancé dans la réalisation de ses premiers chantiers de restauration de zones humides.
Ces chantiers se sont déroulés sur deux sites communaux à Bracieux et Chitenay à l'issue d'une étude préalable réalisée en 2024 par Sologne Nature Environnement (SNE) et le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE).
Les travaux consistaient à ré-ouvrir des zones impénétrables en friche pour créer et/ou restaurer des zones humides à faire découvrir au public.

Ainsi, pour la zone de l'étang frileux, au complexe sportif du Val du Beuvron à Chitenay, un ruisseau et une mare ont été réouverts. Une noue a été créée alimentant une zone décaissée pour stocker de manière temporaire l'eau des ruisseaux environnant en cas de crue ou de forte pluie. Un secteur embroussaillé et impraticable a également été réouvert à cette occasion, augmentant ainsi le secteur accessible au public et la diversité des milieux à découvrir. Ces sites seront équipés par la suite de sentiers pédagogiques pour valoriser et faire découvrir ces milieux sensibles.



Figure 5 : Les différents milieux humides présents dans le lit majeur d'une rivière.

FOCUS CHANTIER : CHITENAY











LÉGENDE

La zone humide peut être inaccessible par temps pluvieux

1. Un arbre pas si mort que ça !
2. Ça grouille de vie ici !
3. Retracez notre route !
4. Les plantes entre terre et eau !
5. Dans la peau d'un arbre !

Panneau d'accueil
Parking
Tablettes pédagogiques
Poubelles



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Nos actions (suite)

Sur Bracieux, une prairie humide en train de disparaitre sous les ronces et aubépines a été réouvertes.



FOCUS CHANTIER : BRACIEUX APRÈS TRAVAUX







Une mare et 3 zones décaissées ont également été créées. Un sentier a été dessiné par broyage de la végétation. Par la suite, l'entretien de ces secteurs restaurés revient aux propriétaires des sites.

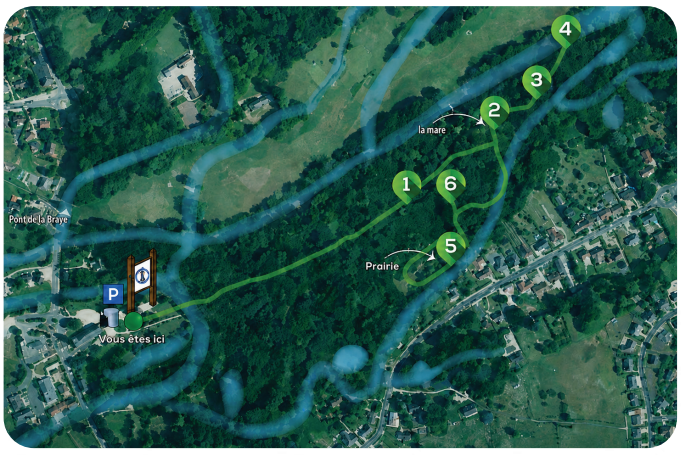

LÉGENDE

⚠ La zone humide peut être inaccessible par temps pluvieux

Panneau d'accueil — 1 Tablettes pédagogiques — P Parking — Poubelles

1. Un arbre pas si mort que ça !
2. Une marre, de l'eau mais pas seulement
3. Les dents du Beuvron
4. Mais comment fonctionne l'écoulement de l'eau sur ce site ?
5. Arrête moi si tu peux !
6. Retracez notre route !



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION AU SEIN DU COURS D'EAU… LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie par la libre circulation de la faune aquatique (pour permettre l'accès aux zones variées indispensables à la reproduction, croissance, alimentation et abri), et des sédiments présents au sein des cours d'eau.
Cette circulation est indispensable pour garantir le bon fonctionnement de la rivière et le maintien de la biodiversité.
En effet, le bon fonctionnement d'un cours d'eau est régi par deux éléments à l'origine du dynamisme fluvial caractérisant le linéaire d'un cours d'eau : le sédiment et l'eau.

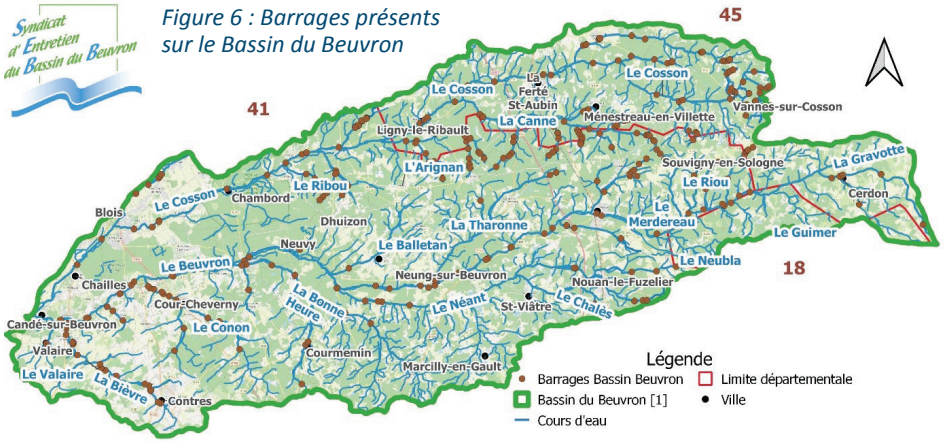

Figure 6 : Barrages présents sur le Bassin du Beuvron

Un ouvrage transversal agira donc comme obstacle à l'écoulement de l'eau et du sédiment ce qui va entraîner leurs stockages et une modification de la configuration du cours d'eau aussi bien en aval qu'en amont de l'ouvrage.
Les ouvrages sont nombreux sur le territoire *(Figure 6)*

En amont, le lit du cours d'eau est élargi, l'énergie du cours d'eau est donc répartie sur une plus grande surface, ce qui va diminuer sa puissance. Le sédiment présent dans l'eau (y compris du sédiment fin comme la vase) se dépose alors et s'accumule en amont de l'ouvrage *(Figure 7)*. L'accumulation de sédiments va provoquer une uniformisation du fond du cours d'eau, de l'habitat et par conséquent, une baisse de la diversité des espèces.
La même quantité d'eau répartie sur une surface élargie et stockée en amont de l'ouvrage va alors se réchauffer plus vite. Les propriétés physico-chimiques du milieu changent (augmentation de la température, baisse de la quantité d'oxygène dissous, développement d'algues, etc.)
Ainsi, les caractéristiques du milieu sont non plus propres à un cours d'eau lotique (courant : *Figure 8)* mais à un milieu lentique (lent) comme un plan d'eau *(Figure 7)*.
De fait, n'ayant plus les habitats propres à un cours d'eau, le cortège d'espèces présentes et adaptées aux milieux courants, change vers celui que l'on peut observer dans les milieux lents.
Selon les dimensions d'un ouvrage et les caractéristiques du cours d'eau sur lequel il est implanté, les effets d'un ouvrage peuvent être observés sur des kilomètres.

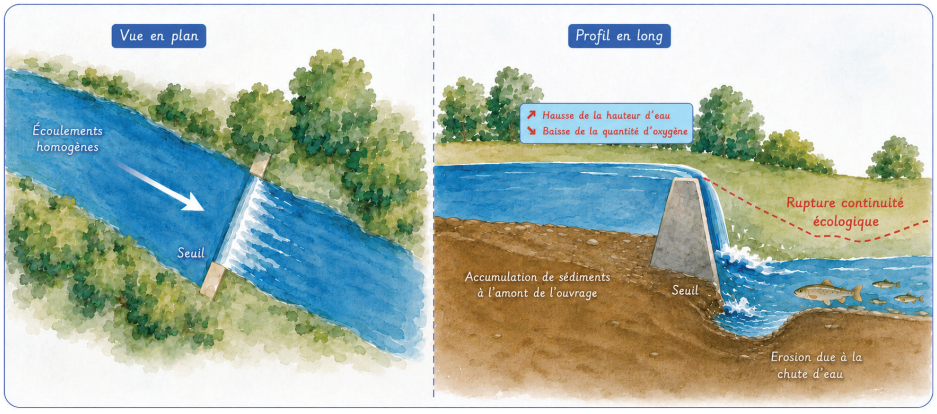

Figure 7 : Effet d'un ouvrage transversal sur un cours d'eau

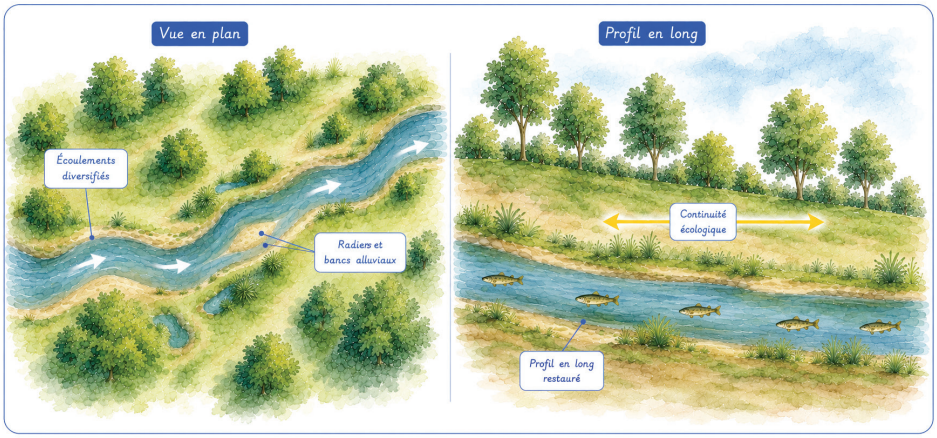

Figure 8 : Cours d'eau libre de tout ouvrage

En aval, la circulation du sédiment étant interrompue, le cours d'eau aura tendance à s'éroder et/ou s'inciser *(Figure 7)* afin de retrouver une quantité suffisante de sédiments circulant avec l'eau et compenser le déséquilibre présent.

Les mouvements de la faune aquatique sont également contraints empêchant une circulation des espèces entre leurs différents lieux de vie (nutrition, croissance, reproduction ou refuge) y compris pour les espèces migratrices.

C'est pourquoi la continuité écologique est aujourd'hui réglementée sur certains cours d'eau ou linéaires de cours d'eau. Les ouvrages présents faisant obstacle à l'écoulement de cours d'eau doivent ainsi être mis en conformité vis-à-vis de la continuité écologique.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Plusieurs solutions peuvent être mises en place.
Parfois, il n'est pas nécessaire d'effectuer de lourds travaux pour répondre aux enjeux de la continuité écologique, une simple gestion peut suffire.

En effet, l'ouverture de l'ouvrage durant une partie de l'année permet de rétablir la circulation du sédiment stocké et de la faune aquatique notamment en période de reproduction (lorsque l'ouvrage est franchissable par ces derniers). Les déséquilibres du cours d'eau provoqués aussi bien en aval qu'en amont d'un ouvrage sont ainsi limités et répondent aux enjeux de la continuité écologique. Des poissons seront toujours présents mais il ne s'agira pas des mêmes espèces.
C'est pourquoi, dans le Loiret un arrêté préfectoral existe pour imposer une ouverture des ouvrages concernés du 1er novembre au 30 avril.
Dans le Loir-et-Cher, aucune gestion commune n'existe mais le SEBB soutient cette démarche mise en place dans le département voisin en amont.
C'est pourquoi le SEBB a repris une ancienne initiative cet hiver : une sollicitation des propriétaires pour **une ouverture coordonnée des barrages** présents sur les cours d'eau et affluents principaux en Loir-et-Cher en cohérence avec les manœuvres en amont.
Cette opération vise à limiter l'accumulation de sédiment en amont des ouvrages, leur envasement et le comblement des biefs. Elle permet également aux riverains en amont des ouvrages d'effectuer plus facilement leurs travaux d'entretien des berges.
Ces ouvertures sont toutefois sollicitées sur une période beaucoup plus restreinte que dans le Loiret.
A l'avenir, pour gagner en efficience, il nous faudra trouver une solution pour solliciter cette ouverture coordonnée non plus sur la base d'une période calendaire mais plutôt selon l'arrivée d'une crue suffisante pour mobiliser le transit sédimentaire.

Lorsque la seule gestion de l'ouvrage n'est pas suffisante pour répondre aux enjeux de la continuité écologique, le SEBB reste présent pour appuyer et conseiller les propriétaires devant se mettre en conformité.
Nous avons d'ailleurs été assistant à maitrise d'ouvrage pour permettre la réalisation du projet communal de la Ferté-Saint-Aubin.

LA-FERTÉ-SAINT-AUBIN (45)





Le barrage de la piscine de la Ferté-Saint-Aubin s'est dégradé avec le temps et a fini par être difficilement manœuvrable, posant plusieurs problèmes que ce soit pour respecter la continuité écologique ou dans le cadre d'une crue pour limiter les inondations en amont.

Etant toujours soumis à ces obligations (ouverture par arrêté préfectoral), le barrage a été laissé ouvert pour les respecter dans l'attente d'une décision sur le devenir de l'ouvrage.
Les frais de réparation du barrage étaient conséquents et imposaient une gestion communale pour respecter les enjeux législatifs. A contrario, la suppression du barrage permettait de bénéficier de 100% de subvention de la part de l'Agence de l'eau et de la Région Centre.
La commune a donc fait le choix de supprimer l'ouvrage vétuste.
Dans un souci d'acceptation sociale, la Commune a accompagné cette suppression de travaux de renaturation du Cosson bien que des banquettes commençaient à se former.
Ces travaux ont visé à redonner au Cosson un gabarit proportionné comme celui présenté sur les figures 3 et 8 en créant des banquettes alternées. Les berges ont également été retravaillée afin de faciliter la descente et l'accès du public à l'eau du Cosson.

Nous rappelons que le démantèlement n'est pas la seule alternative pour répondre aux enjeux de la continuité écologique.
En effet, d'autres solutions existent pour concilier les usages associés à la présence d'un ouvrage (production d'hydroélectricité, alimentation d'un moulin, maintien d'une retenue/ligne d'eau pour loisir, etc.).
Des solutions sur lesquelles le SEBB travaille pour la mise en conformité de ses propres ouvrages ou pour accompagner les propriétaires privés.





Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Un autre exemple avec la mise en conformité des ouvrages du Moulin de Vineuil réalisés par le propriétaire dont nous souhaitons à nouveau saluer l'engagement.

Soumis et sensible aux enjeux liés à la continuité écologique, des travaux ont été réalisés par le propriétaire pour rendre le site hydraulique conforme tout en maintenant un apport d'eau au moulin. Les ouvrages du site constituaient le deuxième verrou sur le Cosson depuis la Loire pour les espèces migratrices.

La circulation de la faune aquatique est maintenant permise par le bras naturel *(Figure 9)* autrefois infranchissable par la présence d'un déversoir d'orages rarement en eau. Ce seuil infranchissable pour la faune aquatique a été remplacé par une succession de prébarrages équipés d'une échancrure profonde permettant le franchissement même des plus petites espèces.

FOCUS TRAVAUX : LE MOULIN DE VINEUIL (41)





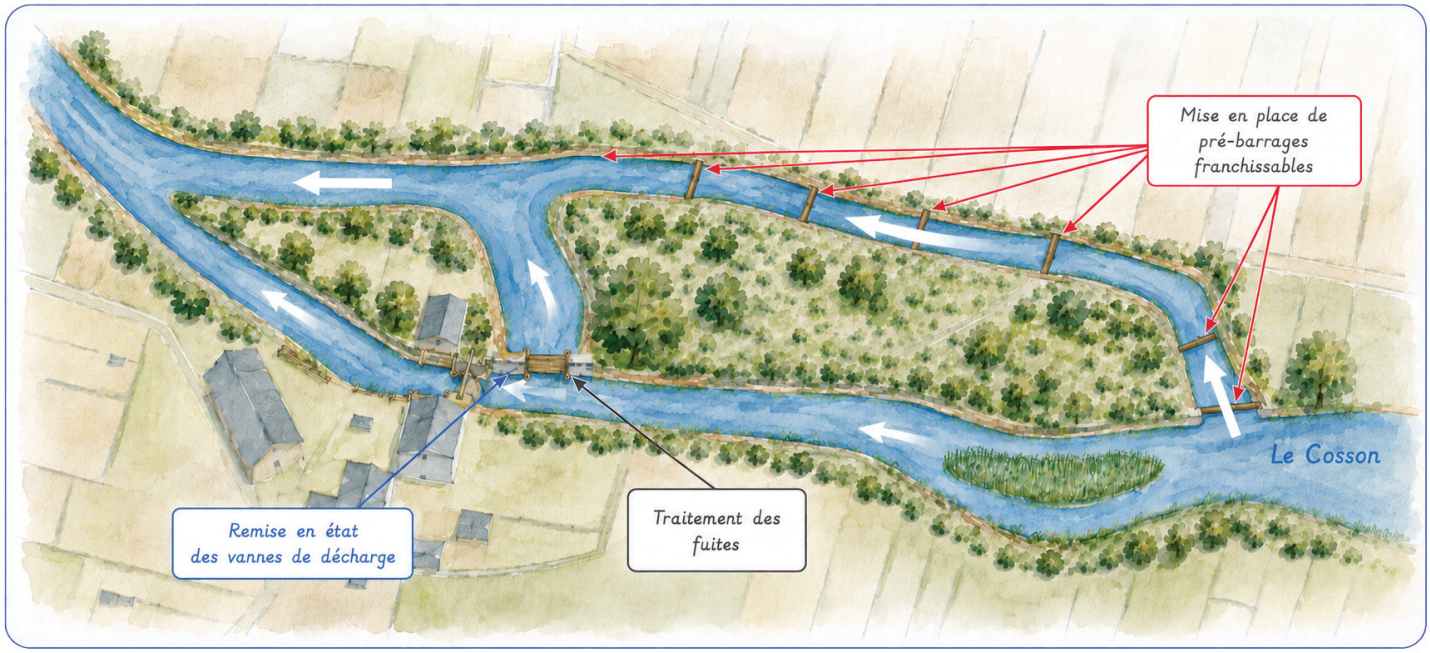

Figure 9 : Plan des aménagements effectués sur le site hydraulique du Moulin de Vineuil

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Nos actions complémentaires

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

La ripisylve est la végétation qui borde le cours d'eau. L'entretien de celle-ci relève de la **responsabilité du propriétaire riverain propriétaire jusqu'à la moitié du lit.**

Pour savoir si vous êtes bien en présence d'un cours d'eau et soumis à ce devoir d'entretien, rendez-vous sur la carte des cours d'eau disponibles sur le site de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de votre département.

DDT 18 DDT 45 DDT 41

Le SEBB a la particularité, dans le cadre de sa politique d'intervention, de prévoir et réaliser un programme d'entretien de la ripisylve sur certains linéaires de cours d'eau. L'entretien est réalisé selon des méthodes douces consistant à élaguer à hauteur d'homme et à abattre de manière sélective de la végétation présente avec du matériel léger (sans pelle, broyeur ou autre).

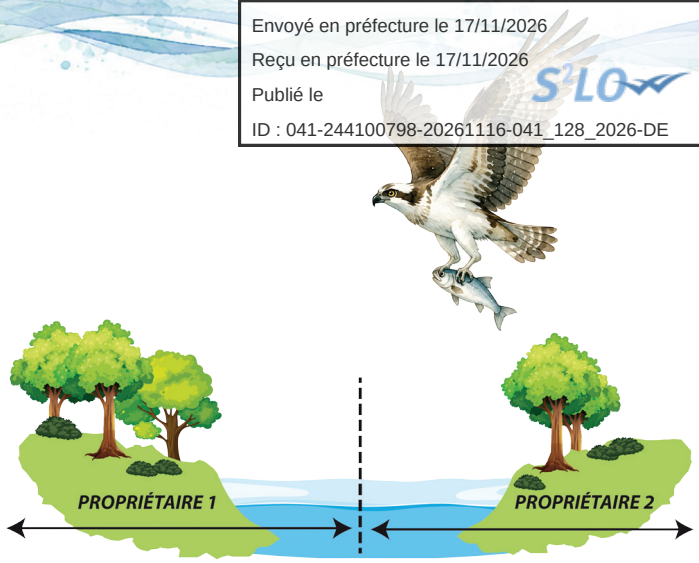

L'impact environnemental est ainsi limité en toute saison et nous permet une action aussi bien en secteurs urbanisés que forestiers.

Le choix du secteur d'entretien revient au SEBB et ne dispense en aucun cas les propriétaires riverains de leurs devoirs.
Ainsi en 2025, les agents de l'équipe technique du SEBB ont réalisé l'entretien de la Tharonne sur environ 8.9 km.
Le SEBB peut réaliser l'entretien de votre ripisylve en dehors de son programme. Pour connaitre le tarif de nos prestations, veuillez contacter directement le syndicat.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Lutte Végétale

Au même titre que la gestion de la ripisylve, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes comme la jussie ou le myriophylle du brésil, est une responsabilité des propriétaires riverains concernés.

Le propre d'une espèce exotique envahissante est d'avoir une croissance exponentielle. Lorsque le nombre de plants est trop important, l'éradication est impossible.

C'est pourquoi il est primordial que chacun agisse lorsque le nombre de plants est encore limité et gérable manuellement **afin que l'intervention soit la plus efficace possible. C'est-à-dire avec un retrait de l'intégralité des plants, y compris des racines présentes dans le sédiment du fond du cours d'eau, afin d'empêcher une reproduction et dissémination** par bouturage.

Désormais, les initiatives du SEBB porteront sur la recherche et la gestion de foyers **émergeants** afin de limiter la dissémination et la colonisation de nouvelles zones sur nos cours d'eau.





Nous avons également renouvelé notre appui pour lutter contre la colonisation de la surface d'un étang communal de Vannes-sur-Cosson. Comme l'année passée, l'arrachage manuel de l'espèce a été opéré au cours d'un chantier participatif organisé par la Commune de Vannes sur Cosson avec la participation des techniciens du SEBB.

Au total, un volume de 3 m³ a été retiré par les bénévoles.

Notre accompagnement et notre sensibilisation des usagers aux menaces que représentent ces espèces restent inchangé. Nos techniciens de rivières sont disponibles pour vous informer des bons gestes à avoir pour lutter contre ces espèces.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Lutte animale : la Grenouille taureau

Cette année encore, la nouvelle est encourageante pour le cas de la Grenouille Taureau. Les agents du syndicat ont consacré 5 jours de travail aux opérations de lutte contre la grenouille taureau.

Et comme l'année précédente, aucune ponte, ni aucun individu n'a été identifié. Les kits d'ADN environnemental sont également revenus négatifs. L'ADN environnemental est une technique innovante facilitant la surveillance des milieux. Elle permet par prélèvement d'échantillons d'eau d'identifier différents groupes d'êtres vivants qui résident ou ont traversé le milieu échantillonné en recherchant leur ADN. Cette technique facilite ainsi le suivi des espèces et limite les déplacements et investigations sur le terrain.

Il s'agit de la troisième année où aucun indice de présence de l'espèce n'est décelé. Des résultats qui attestent de l'efficacité des opérations menées conjointement avec le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) depuis 22 années et plus récemment Beauval Nature via l'utilisation d'ADN environnemental.

Le CDPNE s'emploie activement à mobiliser des financements pour maintenir une veille pour les prochaines années et s'assurer de l'éradication de l'espèce serait une première nationale.

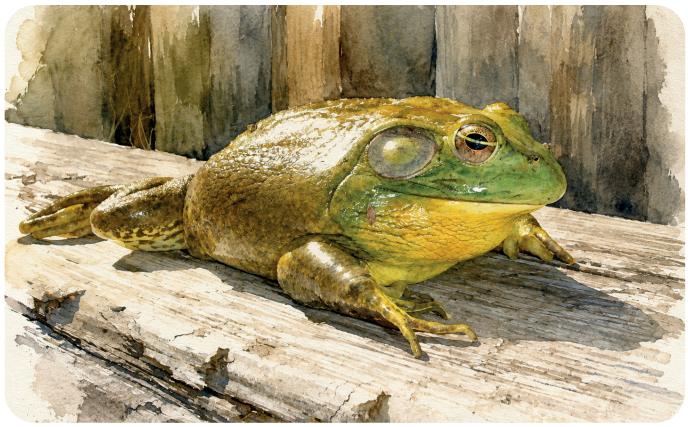

ESPÈCES PROTÉGÉES



Vous le savez, plusieurs espèces protégées sont présentes sur le territoire.
Le syndicat s'intéresse tout particulièrement au suivi de la Loutre d'Europe, du Castor Européen et de l'écrevisse à pied blanc.
D'abord observée en 2022 à Saint Gervais la Forêt, nous continuons les prospections pour mieux comprendre l'occupation du territoire par cette espèce discrète.

Le castor lui, a bien colonisé l'intégralité du bassin du Beuvron. Les indices de sa présence sont eux facilement décelables, bien que de nouveaux comportements ont été observés.
Le SEBB collabore étroitement avec les associations et services de l'Etat pour partager ces connaissances et préserver au mieux ces espèces.

GESTION DES EMBÂCLES

Tout comme l'entretien, la gestion des embâcles (exemple : un arbre tombé dans le cours d'eau) faisant entrave au bon écoulement de l'eau doit être réalisée par les propriétaires concernés.

Ainsi, le SEBB a réalisé la gestion d'embâcles pour le compte de propriétaires* sur 63 jours de l'année. Lorsque l'écoulement des cours d'eau est contraint par un arbre dont l'origine n'est pas déterminée ou que la chute a été engendrée par un castor, le SEBB prend en charge l'intervention. Cela a représenté 2 jours de travail pour notre équipe d'agents.





Le SEBB peut également vous accompagner pour la gestion de vos embâcles. Pour connaître le coût de nos prestations, veuillez contacter directement le syndicat.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Nos actions complémentaires (suite)

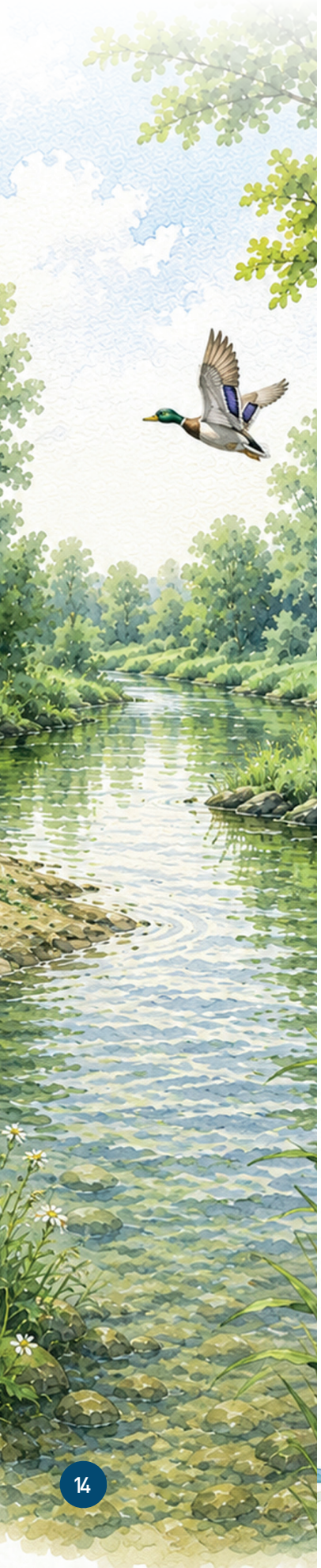

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Amélioration de notre système de mesures et d'avertissements des niveaux d'eau

Suite aux inondations de 2016, le syndicat a mis en place un réseau de stations de mesures accompagné d'un système d'avertissements.
Aujourd'hui 14 stations composent ce réseau dont 11 appartiennent au SEBB. Des améliorations sont opérées au fil de l'eau.
Cette année la station suivant la Bièvre a été déplacée en amont de son emplacement actuel pour gagner en opérationnalité. Après signature d'une convention avec la commune du Controis-en-Sologne la station de la Bièvre a donc été déplacée au niveau de la D675 (Contres), en tête de bassin versant. De nouveaux seuils d'avertissement (vigilance et crise) ont été définis et pourront être ajustés à la suite des retours d'expériences locaux.

SUIVI DES NIVEAUX D'EAU

Ces mesures permettent de suivre les évolutions des cours d'eau et d'informer les référents établis par les communes des situations en cours. L'intégralité des données sont accessibles sur notre site internet sur la page d'accueil via le raccourci « suivi des niveaux d'eau » ou directement sur https://www.bassin-du-beuvron.com/cartographie-et-donnees/

Le SEBB a complété son réseau de mesures à travers l'ajout d'une station de mesures supplémentaire pour suivre un affluent majeur du Beuvron : le Néant. Cette station sera prochainement visible et consultable dans nos services.
Par ailleurs, cette année des mises à jour ont été effectuées au niveau des seuils d'avertissement et des communes averties en cas de dépassement au sein de notre système.

Nous avons d'ailleurs reçu le label LIVING WITH RIVERS pour notre système de suivi et d'avertissement des niveaux d'eau.
Créé par le comité d'experts IAGF en 2024 le label « Living with Rivers » est le premier label international dédié aux initiatives vertueuses pour les fleuves et leur population. L'objectif est de valoriser les initiatives positives en réponse aux grands défis que traversent les fleuves, et de soutenir l'engagement des acteurs ancrés dans les territoires.

Développement de la connaissance et de la culture du risque sur le territoire :

Pour améliorer le partage des informations produites par le syndicat, nous avons initié la bancarisation de nos données vers des plateformes publiques française telle que hydroportail. Désormais, l'intégralité des données issues du système de mesures du SEBB sera disponible et accessible pour tous.

Hormis l'avertissement préalable à une montée des eaux, le risque inondation peut et doit être appréhendé de plusieurs manières et bien avant son arrivée y compris dans l'aménagement du territoire.
En effet, c'est en connaissant au mieux un risque qu'on y est mieux préparé. C'est pourquoi le SEBB œuvre à travers diverses activités pour contribuer au développement de la culture du risque d'inondation : Animation, participation à des réunions pour l'aménagement du territoire, échanges avec artistes, médias, incitation pour l'installation d'échelles et de repères de crue, etc..

Nous rappelons qu'un guide recto-verso réalisé par le SEBB est également disponible pour guider les référents à prendre des mesures et/ou repères directement dans leurs collectivités. Ces mesures serviront non seulement à connaitre le comportement des cours d'eau localement mais également à mieux interpréter et transposer les avertissements transmis par le SEBB en cas de montée des eaux.



Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

Nos actions de communication et sensibilisation

ATTENTION :
Dans le cadre de la modernisation de notre service d'accueil et de téléphonie, les adresses mails du SEBB ont évolué. Dorénavant le SEBB a son propre nom de domaine : les adresses mail du syndicat se terminent donc par @sebb41.fr. Notre site internet et les lignes téléphoniques restent inchangés.

NOS ACTIONS ONT ÉTÉ NOMBREUSES CETTE ANNÉE :

- Alimentation et mise à jour du site internet,
- Transmission des activités du syndicat y compris des présentations en réunion sur demande),
- Intervention pour publications dans médias ou réseaux d'acteurs liés à l'eau. Nous avons eu la chance cette année encore d'apparaître à plusieurs reprises dans différents médias tel que France 3 Région Centre Val de Loire pour parler de l'un de nos chantiers de restauration à Thoury.







Nous sommes également apparus dans les journaux tels que la nouvelle république et la république du centre pour présenter le syndicat, ses missions ou pour soutenir des projets locaux.

- Rédaction d'articles pour sensibiliser, communiquer ou partager l'expérience du syndicat,
- Production de divers supports de communication en lien avec une thématique,
- Intervention durant des événements locaux comme
  - => Fête de l'eau et de l'alimentation Vert Solidaire à Cellettes
  - => Fête de l'eau à La Ferté Saint Aubin
  - => Saint Barnabé à La Ferté Beauharnais
  - => Comice scolaire ET agricole à Blois
  - => Seur en Fiesta
  - => Fête de la Science à Blois
- Appui aux propriétaires pour la mise en conformité de leurs ouvrages hydrauliques,
- Echanges et contributions à la formation de la génération de demain à travers des interventions auprès d'élèves en bac professionnel, brevet de technicien supérieur, ou bien auprès de collégiens. Nous avons également accueilli 4 stagiaires au sein de notre structure,
- Contact et information de tous les propriétaires concernés par des travaux, demande d'autorisation de travaux jointe à un courrier,
- Rencontres des propriétaires pour expliquer les enjeux et les travaux,
- Participation et intervention à des soirées, journées, salons, webinaires visant à partager l'expérience du SEBB.













Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_128_2026-DE

22b Avenue de la Sablière
41250 Bracieux
Tel : 02.54.46.49.67
delmotte@sebb41.fr
www.bassin-du-beuvron.com

Rappel

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron

ANIMATION

Le SEBB peut réaliser et produire diverses animations ciblées auprès de différents publics en lien avec ses activités et son territoire (expositions, présentations en salle ou sur le terrain, stands, etc.).
Enseignant, collectivité, autre organisme ou public, n'hésitez pas à nous contacter pour organiser un évènement dont les sujets et thématiques peuvent être ajustées selon la demande.

SUIVI DES NIVEAUX D'EAU

Vous pouvez consulter et suivre à tout moment le niveau de nos cours sur notre site internet : https://www.bassin-du-beuvron.com/cartographie-et-donnees/

PRESTATIONS

Entretien de la ripisylve, gestion de la jussie et gestion d'embâcles :
L'équipe technique du SEBB peut réaliser vos travaux d'entretien de la ripisylve (végétation liée au cours d'eau ou lutte contre la jussie) ou le retrait d'arbres tombés dans les cours d'eau (gestion d'embâcle).
Après visite et expertise du technicien de rivières, un devis vous sera proposé pour validation et facturé sur la base suivante :

Nature de l'intervention à l'initiative des propriétaires	Prix forfaitaire	
	Par demi-journée	Par jour
Entretien de la ripisylve, gestion de la jussie	375 €	750 €
Gestion d'embâcles	150 €	300 €

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous avec nos techniciens de rivières au 02.54.46.49.67 ou par mail : contact@sebb41.fr pour plus de renseignements.

Rédaction : Maéva DELMOTTE
Crédits photos : SEBB
ISSN 3037-5614
Réalisation, conception graphique et Impression : Octavo

